



Droit congés bonifiés fonction publique territoriale

Par **elisa97180**, le **08/12/2014** à **13:55**

Bonjour je souhaiterais avoir des informations concernant les congés bonifiés je suis née en France mes parents sont nés en Guadeloupe ma mère y réside ainsi que ma grand-mère je possède un compte bancaire et j'ai vécu 5 ans là-bas mes deux enfants ont été scolarisés 2 ans en Guadeloupe je suis fonctionnaire territoriale ai-je droit aux congés bonifiés? Merci de vos réponses

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **15:41**

Bonsoir,
Après lecture de l'article ci-dessous, il ne semble pas que vous puissiez bénéficier de ces congés

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1599.xhtml>

Mais vous ne risquez pas grand-chose à les demander.

Par **elisa97180**, le **08/12/2014** à **16:19**

Merci Moisse pour m'avoir répondu j'ai déjà déposé une demande qui semble ne pas aboutir pour le moment je suis en contact avec mon syndicat qui me dit que j'aurais a priori le bénéfice des congés bonifiés du fait que mes parents sont là-bas

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **16:36**

C'est effectivement un point positif d'appréciation mais qui n'implique pas automatiquement le droit aux congés bonifiés.

Des parents de fonctionnaires alsaciens auraient pu s'établir au Antilles pour leurs vieux jours, sans donner à leurs rejettons un quelconque droit à congés bonifiés.

L'esprit de ce congé bonifié est de permettre aux ressortissants DOM-TOM contraints à l'exil en métropole par mutation de la fonction publique, le retour régulier aux sources.

Vous êtes née en France, avez vécu peu de temps aux Antilles vous n'y possédez peut-être pas de résidence.

Mais bon je n'ai pas d'autre avis par méconnaissance de l'application stricte ou large des dispositions dont il est question.